

**VERDI**

**Commune de SERMAISE**

**Communauté de communes Anjou  
Loir et Sarthe**

**Dossier arrêt projet**

**Notice**



# SOMMAIRE



<b>1 Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Présentation de la commune et de son environnement</b>	<b>7</b>
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
<b>2.2 Gestion des eaux usées</b>	<b>11</b>
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	12
2.2.2 Assainissement non-collectif	13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
<b>3 Phase 2 : Zonage d'assainissement</b>	<b>17</b>
<b>3.1 Etudes précédentes</b>	<b>18</b>
<b>3.2 Extensions prévues</b>	<b>18</b>
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	18
3.2.2 Extension urbaine	18
<b>3.3 Zonage proposé</b>	<b>18</b>
<b>4 Annexes</b>	<b>19</b>
<b>4.1 Annexe 1 : carte de zonage</b>	<b>20</b>
<b>4.2 Annexe 2 : Lexique</b>	<b>21</b>



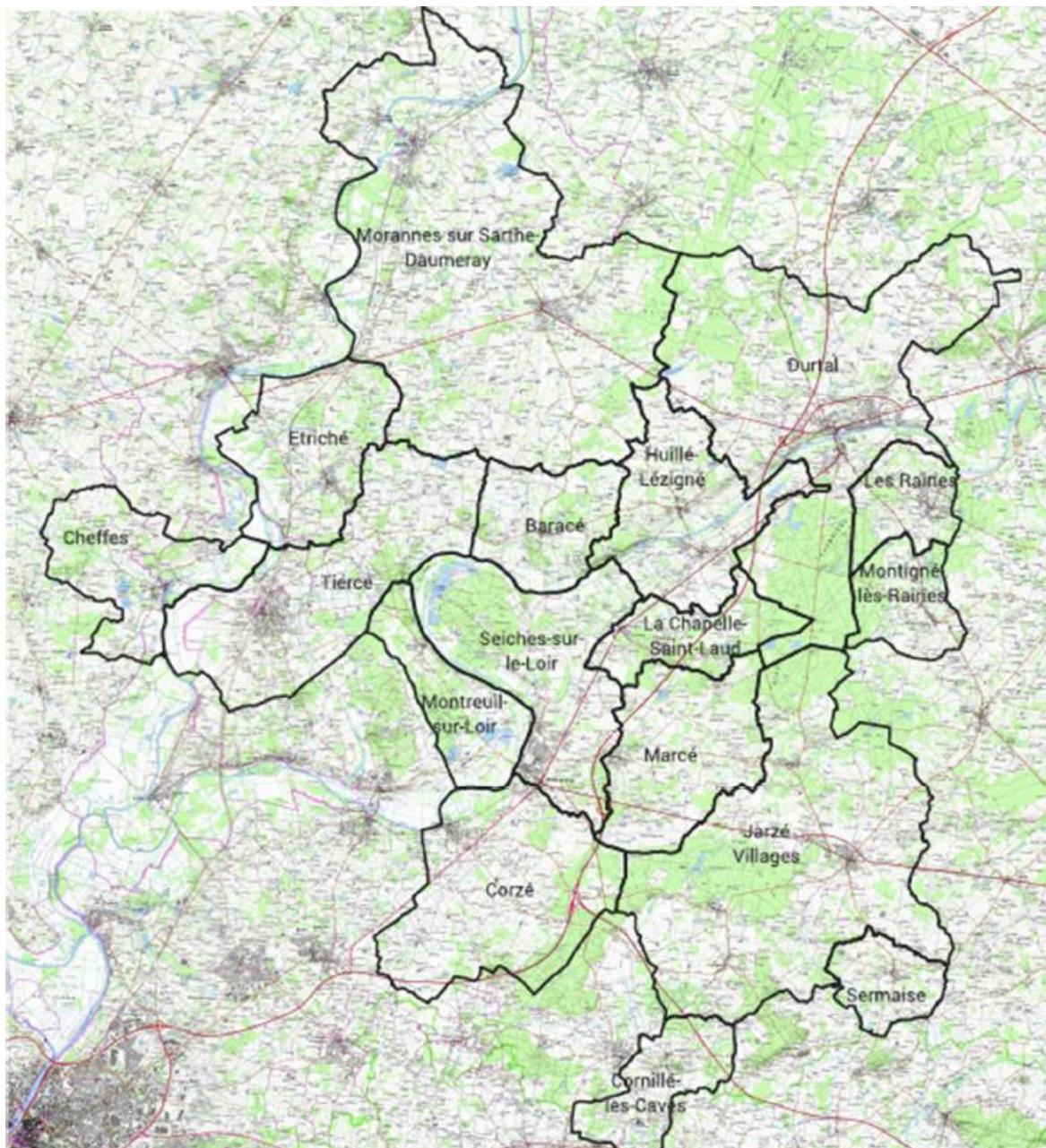


# 1

## PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie.

**La présente notice concerne la commune de Sermaise.**



# 2

## PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

## 2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

### 2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Sermaise dans le département du Maine-et-Loire (49). Elle est située à environ 25.5 km au Nord-Est d'Angers et est desservie par la RD59 et la RD211.

Les communes à proximité de Sermaise sont :

- Jarzé-Village au nord ;
- Baugé-en-Anjou à l'est ;
- Saint-Georges-du Bois au sud ;
- Jarzé-Villages et Fontaine-Milon à l'ouest.

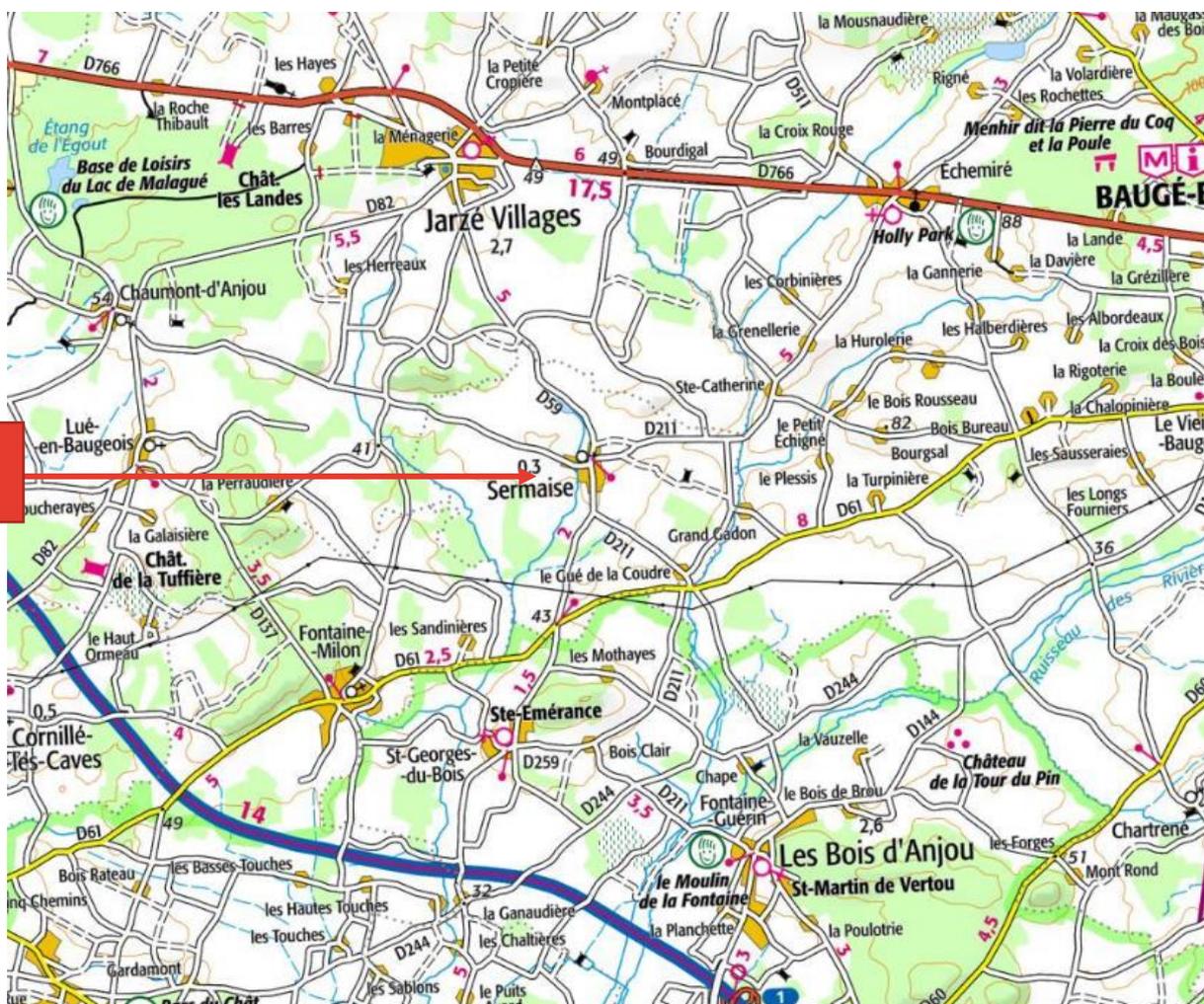


Figure 2: Situation géographique de la commune de Sermaise

## 2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Sermaise
Population	332 (2020)
Logements	164
Nombre d'habitants par logement	2.52
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP
Activités	<p><b>10</b></p> <p>2 industries manufacturières, industrie extractive et autre</p> <p>3 industries de construction</p> <p>0 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</p> <p>0 établissements d'information et communication</p> <p>0 activités financières et d'assurance</p> <p>9 activités immobilières</p> <p>1 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</p> <p>2 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</p> <p>2 Autres activités de services</p>
Réseau hydrographique dominant	Le ruisseau Le Moulinet
ZNIEFF 1	<b>Non concernée</b>
ZNIEFF 2	<b>Non concernée</b>
Natura 2000	Non Concernée
Zone humides	Non Concernée
Risques	5 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 3 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 1 au titre de Sécheresse.
Géologie	Le bourg est situé pour partie sur une formation d'argiles à silex et de sables
Captage d'eau potable	Non Concernée

## 2.1.3 URBANISME

### 2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	250	217	268	244	227	347	300	332
Densité moyenne (hab/km2)	34,8	30,2	37,3	33,9	31,6	48,3	41,7	46,2

Depuis les années 70 la population évolue à la hausse puis à la baisse. On note un fort pic d'accroissement au début des années 2000 (+52.9%) avant de décroître et se stabiliser à 332 habitants en 2020.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 10.8 % depuis l'année 1990.

### 2.1.3.2 Evolution des logements

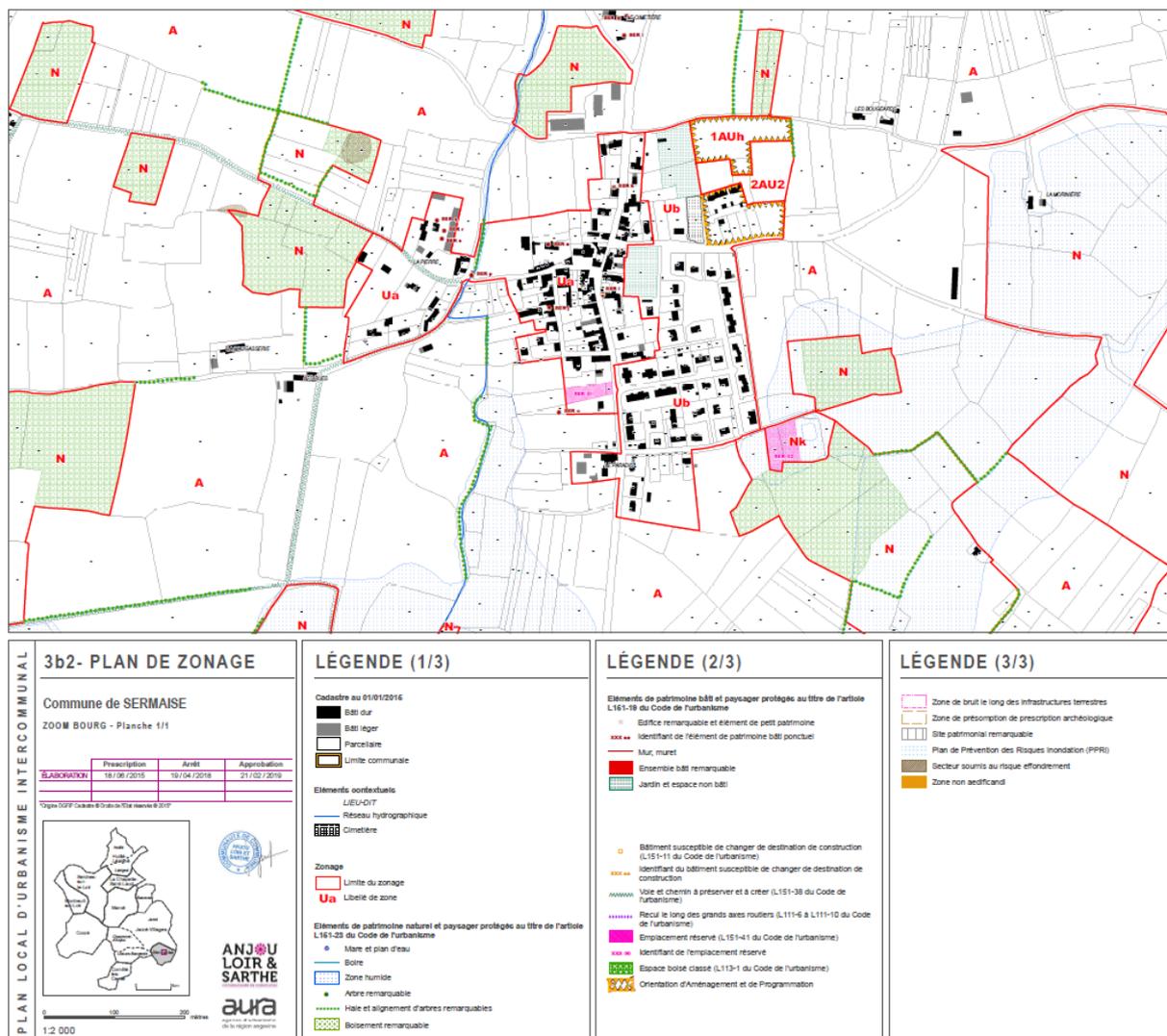
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	80	74	94	91	93	130	120	132
Résidences secondaires et logements occasionnels	3	10	12	10	13	12	18	17
Logements vacants	15	15	15	22	14	8	12	15
<b>Ensemble</b>	<b>98</b>	<b>99</b>	<b>121</b>	<b>123</b>	<b>120</b>	<b>150</b>	<b>151</b>	<b>164</b>

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 8.0 % depuis l'année 1990.

## 2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune de Sermaise est couverte par le PLUI de la CCALS approuvé le 04 Novembre 2021.



Carte 3: PLUI de la commune de Sermaise

## 2.2 GESTION DES EAUX USEES

### 2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Unitaire et Séparatif
Linéaire réseaux EU	780 ml
Linéaire réseaux refoulement	NC
Linéaire réseaux unitaires	1 461 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	1 319 ml
Nombre de poste de refoulement	NC
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	NC
Nombre de déversoirs d'orage	NC
Nombre d'ouvrages sur réseau	NC

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

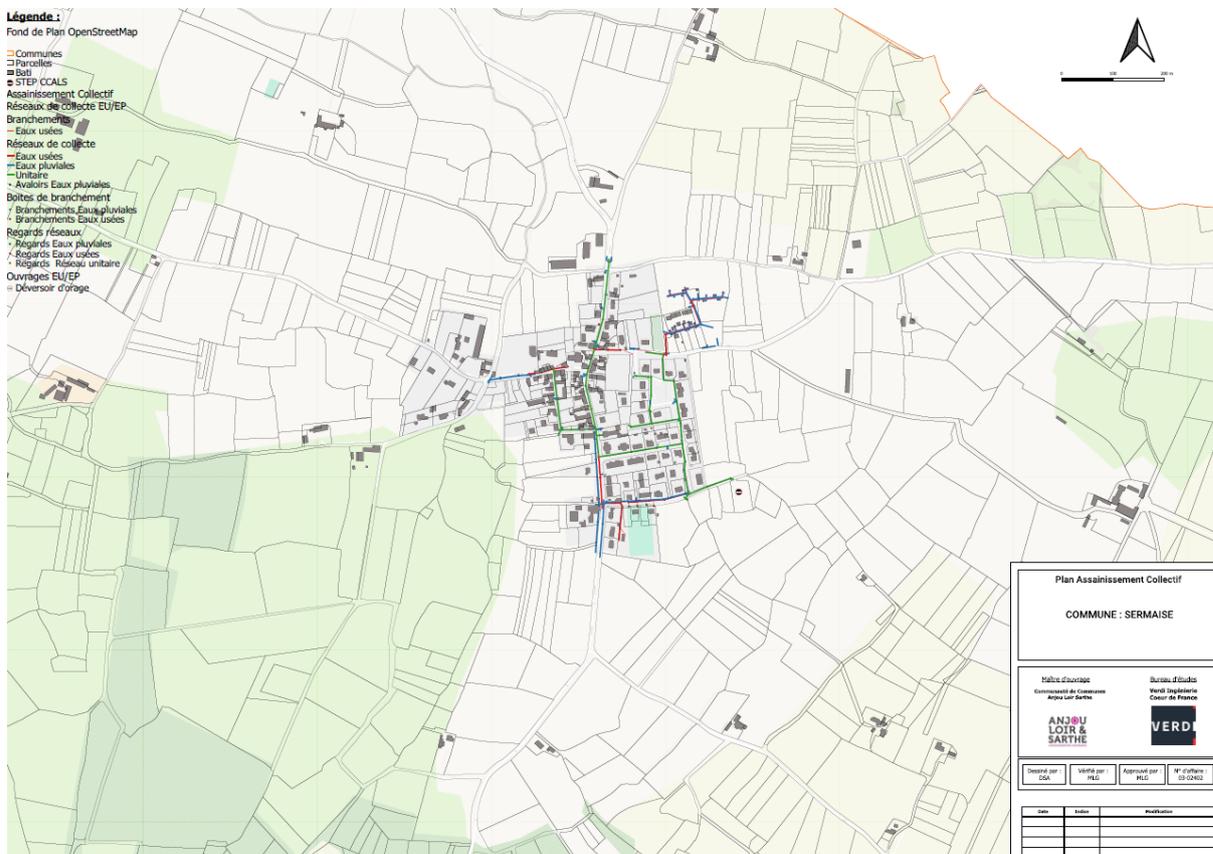


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

### 2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Lagunage aéré
Année de construction	1980
Capacité de la STEP	233 EH
Débit de référence	40 m <sup>3</sup> /jour
Milieu récepteur	Le Tarry



Figure 5: Station de traitement des eaux usées

## 2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

### Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune des Sermaise sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
<b>Conception/réalisation</b>	<b>12</b>	
Conforme	10	18.5 %
Non-Conforme	1	1.9 %
Non Renseigné	1	1.9 %
<b>Contrôle Bon Fonctionnement</b>	<b>42</b>	
<b>F1 Conforme</b>	<b>2</b>	<b>3.7 %</b>
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	12	22.2 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	5	9.3 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	21	38.9 %
F6 Absence d'installation	1	1.9 %
Non Renseigné	1	1.9 %
<b>Bilan Global Territoire</b>	<b>54</b>	
Installation Conforme	24	44.4 %
Installation Non-Conforme	28	51.9 %
Installation Non Renseignée	2	3.7 %

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Sermaise :

- Conforme : 24 unités, soit 44.4 % du parc ;
- Non- Conforme : 28 unités, soit 51.9 % du parc ;
- Non-Renseignée : 2 unités, soit 3.7 % du parc.

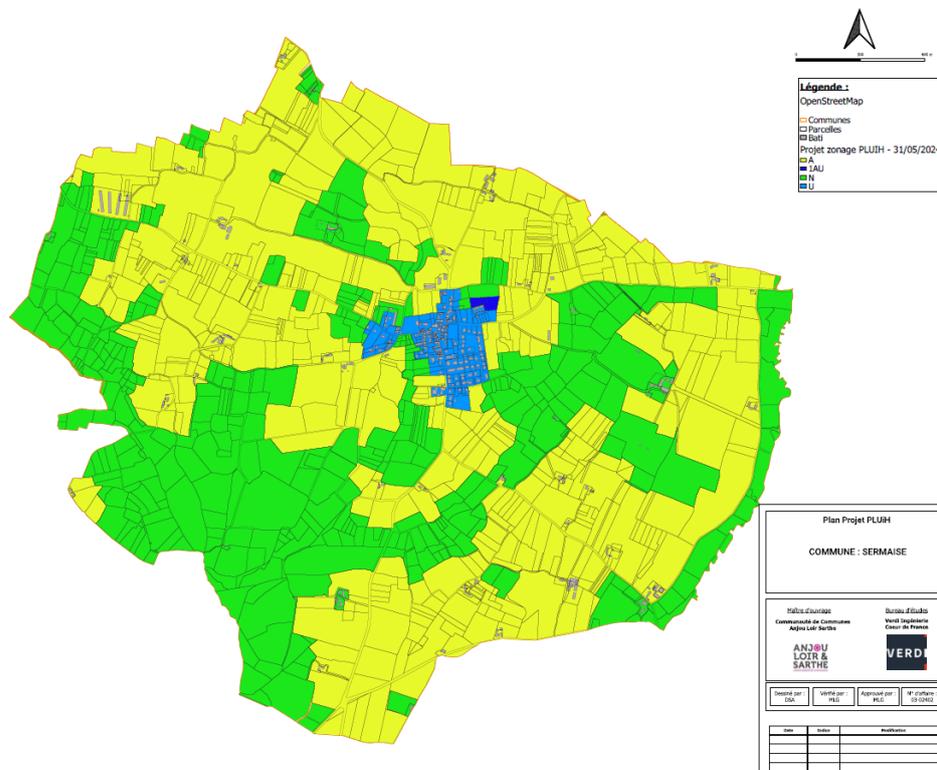
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	0
2010	0	2018	1
2011	2	2019	0
2012	0	2020	3
2013	1	2021	3
2014	3	2022	35
2015	0	2023	4
2016	1	2024	0

## 2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 11 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune de Sermaise

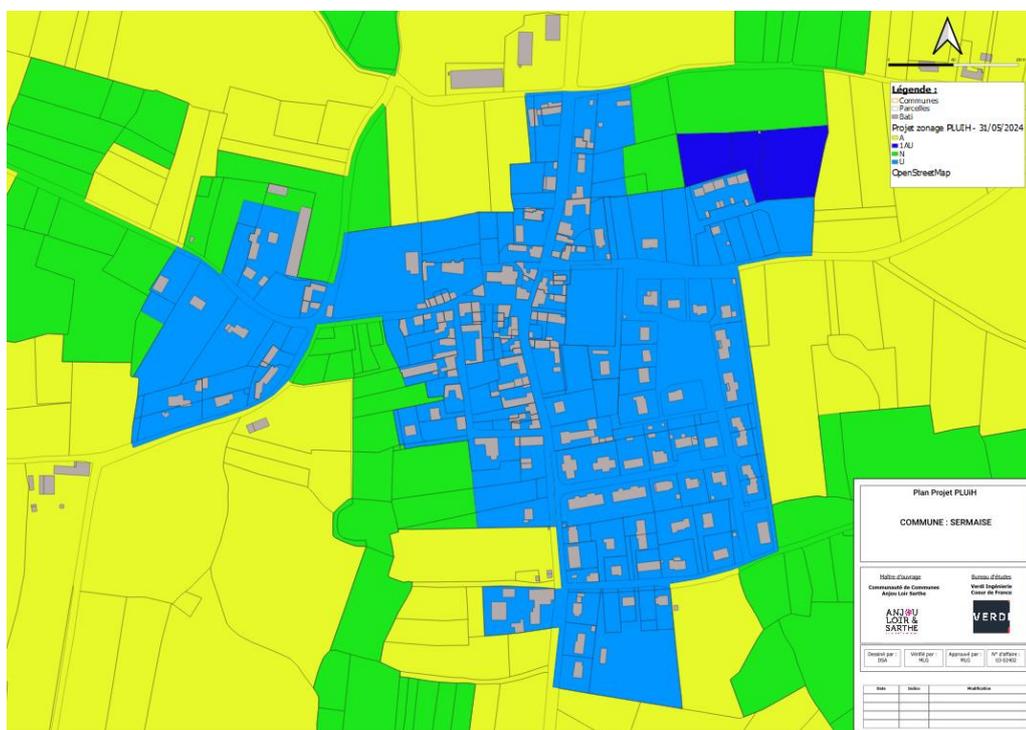
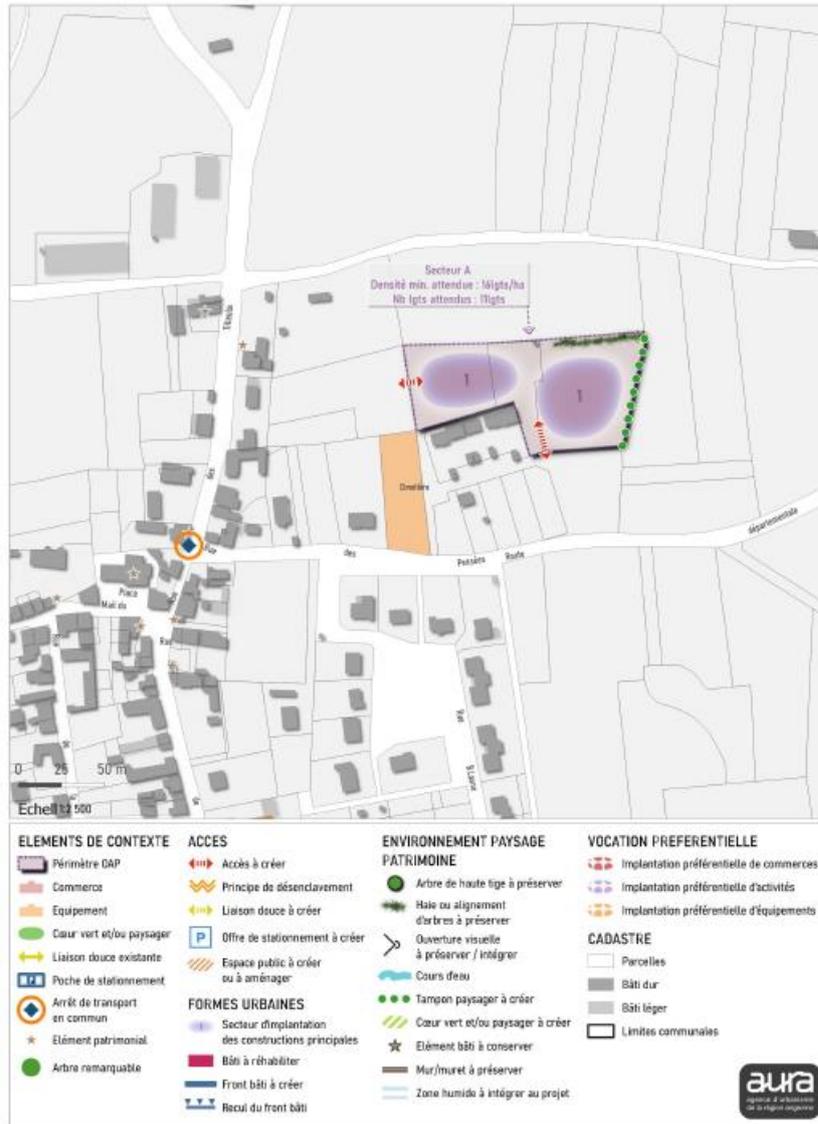


Figure 7: Secteur bourg de la commune avec l'OAP représenté en foncé



**Programmation**

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles/Groupées/Collectif)	Type (Habitat/ Mixte/Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
OAP A : Secteur du Clos des Vignes	0,7ha	Extension urbaine	16 lgts/ha	11	Individuelles/ groupées	Habitat	2024-2030
<b>TOTAL LOGEMENTS</b>				<b>11</b>			



# 3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

## 3.1 ETUDES PRECEDENTES

Sans objet

## 3.2 EXTENSIONS PREVUES

### 3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

### 3.2.2 EXTENSION URBAINE

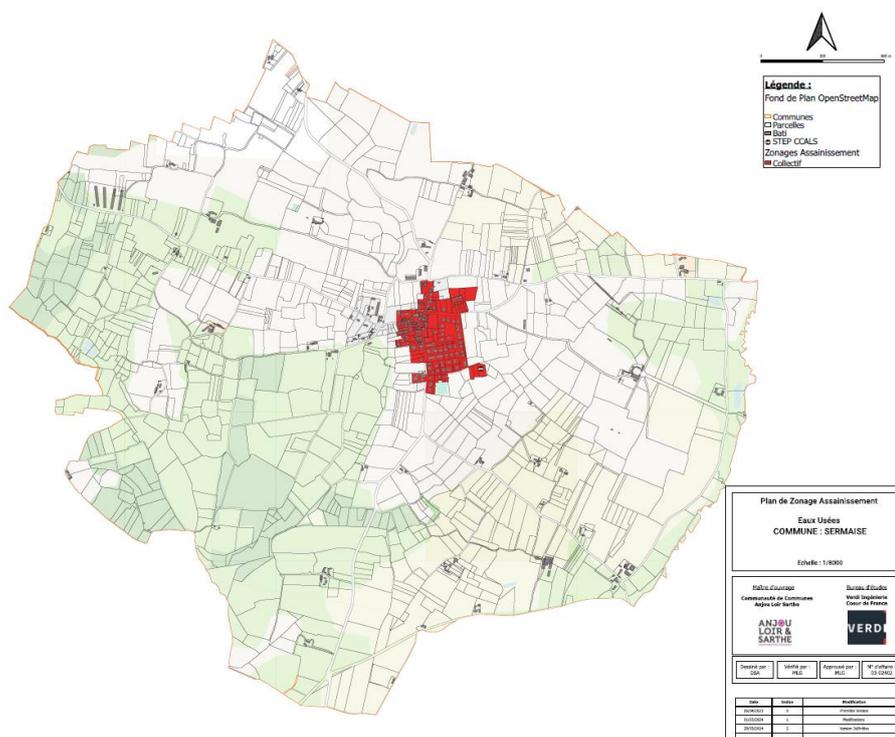
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 20.1.8.

## 3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé le zonage suivant :

- Zonage en assainissement collectif du Bourg de Sermaise et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies au réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif des opérations OAP Habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 8: Plan de zonage assainissement de la commune des Sermaise



# 4 ANNEXES

## **4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE**

## 4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

**Eaux Usées (EU)** : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

**Eaux vannes** : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

**Eaux grises** : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

**Collecteur** : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

**Réseau gravitaire** : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

**Réseau de refoulement** : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

**Réseaux EU** : réseaux qui collectent les eaux usées.

**Réseaux unitaires** : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

**Poste de refoulement (PR)** : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

**Déversoir d'orage (DO)** : ouvrage de déstagement des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

**Station d'épuration (STEP)** : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

**Assainissement non collectif (ANC)** : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.